

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi vingt-deux juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10

Date de convocation au conseil municipal : 12 juin 2017

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Labbé Annie, Locoche Alain, Moricet Sandrine et Renault Anne-Marie.

ABSENTS EXCUSES : Denis Cédric, Desforges Éric, Grégoire Benjamin, Lempeseur Emmanuel et Vallée Marie-Claire.

Madame Annie LABBE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Travaux suite à la validation de l'Ad'AP

Rentrée scolaire 2017 (organisation des horaires hebdomadaires, activités périscolaires, création de régie)

Cimetière : projet columbarium

Décisions du maire

Questions diverses : élections sénatoriales, 14 juillet, soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques

Délibération n° 2017-28-1.1

Objet : Travaux suite à la validation de l'Ad'AP

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire validant notre agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et accordant une programmation pluriannuelle s'étalant jusqu'au 31 décembre 2018.

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire en date du 24 mars 2017 nous accordant une subvention de 8027 € au titre de l'enveloppe socle du Fonds Départemental de Solidarité rurale pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux de mise en conformité suivants pour l'année 2017 :

1 – Salle des fêtes

Sanitaires

Devis maçonnerie Sarl LABBE Maçonnerie

4 479.92 € HT

Devis plomberie M. Frédéric POUSSET

2 825.20 € HT

Hall

Remplacement portes 1/3-2/3 Menuiserie CHABOTY

956.00 € HT

2 – **Mairie**

Sanitaires

Devis plomberie M. Frédéric POUSSET

1 101.00 € HT

3 – **Salle pour tous**

Sanitaires

Devis plomberie M. Frédéric POUSSET

488.00 € HT

4- **Ecole**

Création de 2 rampes PMR, cantine + classes et garde-corps

Devis maçonnerie Sarl LABBE Maçonnerie

4 032.00 € HT

Devis garde-corps Sarl GIRARD Métallerie

2 110.21 € HT

Le montant des travaux s'élève à la somme de 15 992.33 € HT, soit 19 190.79 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation de cette première tranche de travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés ci-dessus.

Délibération n° 2017-29-8.1

Objet : Rentrée scolaire 2017

- organisation des horaires hebdomadaires,
- activités périscolaires, création de régie,
- horaires de la garderie.

Le nouveau gouvernement a donné la possibilité aux Municipalités de modifier l'organisation de la semaine scolaire (4 jours ou 4 jours 1/2) pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil d'école qui s'est tenu ce jour à 18h00, l'équipe enseignante a présenté des arguments pour le retour à la semaine de quatre jours. Il a été également envisagé la modification des horaires hebdomadaires, avec une rentrée des enfants à 8h30 pour organiser les APC sous forme d'aide aux devoirs le soir après la classe. Cette modification des horaires serait votée par le conseil d'école (5 représentants des enseignants, 4 représentants des parents d'élèves, 2 représentants de la Mairie) en Conseil d'école extraordinaire le vendredi 23 juin 2017.

En cas de rentrée à 8h30, et dans l'hypothèse d'une organisation sur 4 jours 1/2 avec des activités périscolaires le vendredi, le Maire précise que la sortie de classe se ferait dès 15h10 en semaine. Cela n'est pas envisageable pour certains enfants présents dans l'enceinte de l'école jusqu'à 18h30 à la garderie.

Dans l'incertitude du résultat du vote du conseil d'école pour la modification des horaires, le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée.

Il propose également l'annulation de la délibération N°2017-23 prise le 5 avril dernier portant sur l'organisation des NAP à la rentrée 2017.

Un courrier de demande de dérogation sera adressé à Monsieur le Directeur Académique.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'est prononcé par 7 voix pour et 3 abstentions pour le retour à la semaine de 4 jours.

Délibération n° 2017-30-6.4

Objet : Décisions du maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- Décision 3/2017 Signature d'un contrat de maintenance le 28/04/2017 avec ADIC Informatique – BP 72001 – 30702 Uzès Cedex pour le logiciel Delarchives. Redevance annuelle de 15 € ht.

- Décision 4/2017 - Location à compter du 12 mai 2017 à Mlle Claire IZAC du logement situé au 2, rue des écoles – Appartement N° 2 – 37310 Dolus-le-Sec. Loyer mensuel 260 € 96 + charges mensuelles 16 € 78

- Décision 5/2017 - Commande de travaux à l'église : reprise étanchéité, rebouchage trous et fissures auprès de la Sarl LABBE Maçonnerie pour un montant TTC de 744 €

- Décision 6/2017 - Commande de travaux aménagement cantine scolaire auprès de la Sarl LABBE Maçonnerie – 1 rue de la maison brûlée – 37310 Reignac sur Indre pour un montant TTC de 1408.80€

- Décision 7/2017 - Signature le 12 mai 2017 d'un contrat de maintenance pour le logiciel de la bibliothèque : Microbib conclu avec la Société Microbib – ZA du champ de Mars – 57270 Richemont. Ce contrat prend effet à la date du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 12 mois. Le montant de la redevance est de 322 € HT.

- Décision 8/2017 - Commande d'un tableau interactif auprès de la Sarl Tableaux Interactifs Conseil – 15 avenue du Danemark – 37100 Tours pour un montant de 2 328 € TTC.

- Décision 09/2017 - Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 590.40 € proposée par Groupama suite au sinistre survenu le 04 septembre 2016. Lors d'une location de la salle des fêtes, une double porte intérieure a été endommagée.

- Décision 10/2017 - Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 1272.89 € proposée par Groupama suite à l'évènement climatique (tempête) survenu le 06 mars 2017. Un candélabre + le fil d'éclairage public ont été endommagés.

- Décision 11/2017 - Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 1375 € proposée par Groupama suite à l'accident de circulation survenu le 27 novembre 2016. La plaque Michelin apposée sur le mur situé au 12, rue Agnès Sorel a été endommagée. L'indemnité permet le remplacement de la plaque à l'identique.

Délibération n° 2017-31-7.1

Objet : Budget - décision modificative N° 1

Suite à un évènement climatique (tempête) survenu le 06 mars 2017, un candélabre et un fil d'éclairage public ont été endommagés au lieu-dit L'Epinay. L'indemnisation de sinistre s'élève à la somme de 1 272.89 €. Monsieur le Maire propose de remplacer deux luminaires (l'un cassé par la tempête, l'autre détérioré précédemment). Il présente le devis de l'entreprise VIGILEC d'un montant de 1953.60 € TTC et demande au Conseil Municipal d'inscrire les crédits supplémentaires et virements de crédits suivants au budget :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte 022 Dépenses imprévues	- 727.11	Compte 7788	1272.89
Compte 023 Virement section d'investissement	2 000.00		

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Op 79 compte 21534 Réseau d'électrification	2 000.00	Compte 021 Virement section de fonctionnement	2 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative et accepte le devis de l'entreprise Vigilec.

Délibération n° 2017-32-7.1

Objet : Budget - décision modificative N° 2

Suite à un accident de la circulation survenu le 27 novembre 2016, la plaque Michelin apposée sur le mur situé au 12, rue Agnès Sorel a été endommagée. L'indemnisation de sinistre s'élève à la somme de 1 375.00 €. Monsieur le Maire propose de remplacer cette plaque signalétique. Il présente le devis de la Sarl LABBE – Reignac sur Indre d'un montant de 1 375 € TTC et demande au Conseil Municipal d'inscrire les crédits supplémentaires suivants au budget :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte 023 Virement section d'investissement	1 375.00	Compte 7788 produits exceptionnels	1 375.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Op 113 compte 2152 Signalétique Voirie	1 375.00	Compte 021 Virement section de fonctionnement	1 375.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative et accepte le devis de la Sarl LABBE.

Délibération n° 2017-32-7.1

Objet : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Dolus-le-Sec est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Dolus-le-Sec souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Vote : Pour 7 - Contre 1 - Abstention 2

Questions diverses

- **Elections sénatoriales** : réunion du conseil municipal le vendredi 30 juin 2017 à 18h30 pour la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017.

- **Fête du 14 juillet** : le Comité des Fêtes l'organise le samedi 15 juillet. Le feu d'artifice pris en charge par la commune sera plus petit cette année (boîte avec lancement automatique).
- **Cimetière** : en attente des devis. Monsieur le Maire a sollicité deux entreprises : Les Pompes Funèbres Intercommunales de Tours et les Pompes Funèbres Blanchard de Loches.
- **Travaux voirie** : Ils débutent le 4 juillet.
- **Aménagement de la cantine** : déménagement du matériel le lundi 10 juillet et début des travaux le lendemain. Installation des nouveaux équipements les 27 et 28 juillet.
- **Gens du voyage** : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la commission Gens du voyage de la C.C. Loches Sud Touraine un modèle d'arrêté d'interdiction de stationnement au-delà de 48 heures. En cas d'arrivée de voyageurs sur des terrains non prévus à cet effet, ce type d'arrêté permet d'appuyer l'éventuelle demande d'arrêté d'expulsion du propriétaire (privé ou public). Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire prenne cet arrêté.
- **Circuit de randonnée** : ne plus utiliser les anciens dépliants car les randonneurs sont induits en erreur. Le nouveau circuit nous sera transmis, il faudra faire des photocopies dans l'attente des nouveaux dépliants. Réfléchir à donner un nom à notre circuit.
- **C.C. Loches Sud Touraine – Service Eau Assainissement** : Monsieur Jacky JOUBERT fait savoir qu'une étude pour réaliser un diagnostic de l'état des réseaux et des installations sur l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté de communes est prévue pour un coût de 150.000 €.

Prochaines réunions de Conseil Municipal

Vendredi 30 juin 2017 à 18h30

Jeudi 20 juillet 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.